



Centre Franco-Autrichien
pour le rapprochement en Europe



Institut français des
relations internationales

Synthèse de la conférence internationale*

Quelle politique de sécurité et de défense pour quelle Europe ?

organisée à Vienne, le 14 juin 2012

La politique commune de sécurité et de défense de l'Union Européenne (PCSD) est un chantier essentiel du projet d'intégration de l'UE. Née dans la tourmente suscitée par les guerres balkaniques, la PCSD s'est développée au fil des ans comme un outil intégré de gestion des crises reposant sur deux composantes : l'une militaire avec les missions de Petersberg, et l'autre civile avec les missions de Feira. Cette double approche constitue la marque de l'action internationale de l'UE. Depuis 2003, l'Union s'est ainsi engagée militairement en Macédoine, en Bosnie-Herzégovine, au Congo au Tchad et dans la Corne de l'Afrique, et a déployé des opérations civiles dans près d'une quinzaine de pays. Cet engagement civil et militaire à l'international, le développement de liens institutionnels et opérationnels entre l'UE et l'Otan, l'adoption d'un concept stratégique pour la sécurité européenne en 2003, la consolidation des structures européennes en matière de gouvernance extérieure et les avancées institutionnelles adoptées par le Traité de Lisbonne, sont autant de facteurs participant au positionnement international de l'Union.

Les enjeux sont considérables, mais ils doivent compter avec de nombreux obstacles, qui pèsent de façon croissante sur la PCSD. A l'heure de la crise financière, des restrictions budgétaires qu'elle commande, du retour en force des approches nationales en Europe, du recul des multilatéralismes dans le monde, des changements systémiques qui affectent les équilibres internationaux, des défis existentiels posés à l'Otan, et des nouvelles menaces qui émergent, une réflexion approfondie s'impose afin (re)penser la politique européenne de sécurité et de défense. Quel bilan peut-on dresser du développement de la PCSD ces dix dernières années ? Comment penser la sécurité dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes ? L'Europe court-elle le risque d'une démilitarisation structurelle ? Quel modèle peut-on imaginer pour la défense européenne de demain ? Et quelles perspectives entrevoir pour la coopération transatlantique ?

* Ce document est diffusé sous la seule responsabilité du Centre Franco-Autrichien. Il n'engage pas la responsabilité des coorganisateur et des participants.

C'est afin de discuter de ces questions que le Centre franco-autrichien (CFA) et l'Institut français des relations internationales (Ifri) ont choisi d'organiser une conférence internationale à Vienne le 14 mai 2012. L'organisation de cette conférence s'est déroulée en étroite coopération avec le Ministère de la Défense autrichien (direction pour la politique de sécurité) et l'Académie militaire de Vienne. La conférence a connu un franc succès auprès des intervenants, du public, venu en grand nombre, et des medias.

Un grand nombre d'invités très prestigieux, issus de France, d'Autriche mais aussi de République Tchèque, d'Hongrie, de Slovaquie et de Pologne ont contribué au succès de cette événement, dont Johann **PUCHER**, directeur pour la politique de sécurité au ministère fédéral autrichien de la Défense nationale, Krzysztof **LISEK**, membre du Parlement Européen, vice-président de la sous-commission sécurité et défense du Parlement européen, et auteur d'un rapport parlementaire sur les implications de la crise financière pour le secteur de la défense, Werner **FASLABEND**, ancien ministre autrichien de la Défense et président de l'Institut autrichien pour la politique européenne de sécurité, Peter **JANKOWITSCH**, ancien ministre des affaires étrangères de l'Autriche et secrétaire général du CFA, Arnaud **MIGOUX**, chef du bureau politique européenne au ministère français de la Défense et des anciens combattants, Louis **GAUTIER**, président du groupe Orion / Fondation Jean-Jaurès, Dominique **DAVID**, directeur exécutif de l'Ifri, Yves **BOYER**, professeur à l'Ecole Polytechnique, directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique, Rastislav **KACER**, président de la Commission atlantique de la Slovaquie, Jan **HAVRANEK**, directeur adjoint de la division politique et stratégie de défense au ministère tchèque de la Défense et des forces armées, Istvan **GYARMATI**, président du Centre international pour la transition démocratique, Maurice **DE LANGLOIS**, conseiller à la représentation militaire française auprès de l'UE, Gerhard **JANDL**, chef du département pour la politique de sécurité au ministère autrichien des affaires européennes et internationales, Heinz **GÄRTNER**, professeur à l'Institut de sciences politiques de l'Université de Vienne et Senior Fellow à l'Institut autrichien pour la politique internationale (OIIP) et Florent **MARCIACQ**, chercheur associé au programme de gouvernance européenne de Université de Luxembourg et au département des sciences politiques de l'Université de Vienne.

Les contributions des intervenants sont pour la plupart consultables sur le site internet du CFA : www.oefz.at.

1. Introduction

Il y a un peu plus de dix ans, l'Union Européenne (UE) se dotait au Conseil européen de Cologne d'une Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Éprouvée par son impuissance face à la guerre dans les Balkans, l'UE espérait ainsi pouvoir apporter des solutions civiles et militaires aux situations de crise et assumer son rôle d'acteur international. Sur le plan militaire, l'UE incorpora avec le Traité de Maastricht des éléments essentiels de l'Union pour l'Europe Occidentale, une organisation de défense collective, et identifia un champ d'action : les missions de Petersberg (missions humanitaires et d'évacuation ; missions de maintien de la paix ; missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris dans les opérations de rétablissement de la paix). Ce champ d'action de l'UE fut étendu par le Traité de Lisbonne afin d'y inclure les opérations de désarmement, le conseil et l'assistance militaire, la stabilisation post-conflit et la lutte contre le terrorisme. L'UE formula en outre objectifs militaires en termes de capacité (Objectif global d'Helsinki) en 2003 et 2010 et institua une Force de réaction rapide européenne visant à répondre sur le terrain aux situations d'urgence. Sur le plan civil, l'UE identifia en 2000 lors du Conseil européen de Sana Maria da Feira un champ d'action et quatre priorités : la police, l'état de droit, l'administration civile et la protection civile. Elle définit également des Objectifs globaux civils en 2008 et 2010 en terme de capacités, afin d'assurer une gestion des crises efficace. En 2003, l'UE se dota par ailleurs d'une Stratégie Européenne de Sécurité, un document essentiel précisant les menaces clés auxquelles le continent fait face, et délimitant des orientations stratégiques. Avec la consolidation, par le Traité de Lisbonne, des structures de gouvernance européenne, l'UE renforça enfin en 2010 ses capacités institutionnelles, et renomma la PESD en Politique commune de sécurité et de défense (PCSD).

Malgré ces avancées remarquables, la PCSD est aujourd'hui en crise, alors même qu'elle se heurte à de grands défis internationaux. Bien que l'UE ait mené une vingtaine d'opérations civiles et militaires entre 2003 et 2008, l'absence d'action concertée de la part des Européens lors de la crise libyenne résonne comme un échec (P. Jankowitsch). Au-delà de la question libyenne, c'est l'action de l'UE face au printemps arabes qui jette un doute sur la crédibilité et l'efficacité des instruments européens de gestion des crises. Ces insuffisances sont d'autant plus regrettables que l'Union doit dans le même temps faire face à des défis géostratégiques très importants. Les bouleversements systémiques, qui résultent de l'émergence de nouveaux acteurs, induisent des changements profonds dans les structures d'alliances traditionnelles et un essoufflement des multilatéralismes classiques, alors même que peinent à émerger de nouvelles logiques et de nouvelles structures. (D. David). De plus en plus, les états cultivent leurs liens bilatéraux, et rechignent à s'appuyer sur des logiques multilatérales (J. Pucher). Alors que les moyens de régulation internationale perdent de leur efficacité, les questions de légitimité internationale deviennent de plus en plus contestées, en particulier par les puissances émergentes (D. David; L. Gautier). A cela s'ajoute la multiplication des crises internationales et un contexte économique défavorable. C'est dans ce contexte très sensible que l'Union évolue aujourd'hui, et c'est à la lumière de ces défis qu'une réflexion sur la PCSD doit être menée.

2. Le bilan de la PCSD

2.1. Une PCSD en crise ?

La PCSD se trouve aujourd'hui dans une « crise de puberté » (J. Pucher). Malgré les bonnes perspectives de développement offertes par le Traité de Lisbonne, la PCSD souffre de n'avoir pu matérialiser les ambitions de l'Union en matière de politique internationale. Conçue pour accroître la crédibilité internationale de l'UE en situation de crise, la PCSD n'a pas non plus permis de répondre aux attentes légitimes qui portent sur l'Union.

Sur le plan politique, tout d'abord, la PCSD fut affectée par l'essoufflement de la dynamique politique d'intégration européenne (D. David). Affaiblie dans sa volonté d'action commune, l'Union fut ainsi souvent délaissée au profit de coopérations plus traditionnelles se tenant au sein de l'Alliance transatlantique (L. Gautier). Ce fléchissement de la volonté politique contraste avec les élans volontaristes de l'Union, qui reconnut pourtant dans son Concept stratégique de 2003 que les défis contemporains auxquels elle doit faire face dépassent les capacités individuelles des états-membres (G. Jandl). L'émergence de nouvelles menaces stratégiques (prolifération des armes de destruction massive, terrorisme international, conflits régionaux ayant des répercussions internationales, états en déliquescence, criminalité organisée...) requiert un regain de volonté politique au niveau de l'UE, qui semble désormais manquer (G. Jandl).

Sur le plan civil et militaire, le bilan de la PCSD est également mitigé. Certes, l'Union a depuis 2003 agi de façon globale, notamment en Macédoine, au Kosovo, au Congo, en Iraq, en Afghanistan ou en Aceh. Plusieurs opérations sont d'ailleurs encore en cours, par exemple l'opération Atalanta pour lutter contre la piraterie dans la Corne d'Afrique, ou l'opération Althea en Bosnie-Herzégovine, dont le mandat exécutif paraît néanmoins de moins en moins justifié (G. Jandl). Malgré cet engagement global, l'Union n'a cependant eu de cesse de revoir ses ambitions en matière de capacités d'intervention. Alors que les Conseils européens de Nice et de Laeken prévoyaient la possibilité de déployer une force de 60000 hommes pendant 18 mois, l'Union peine aujourd'hui à atteindre les 18000 hommes et souffre de n'avoir pu développer des capacités de planification militaire suffisantes (G. Jandl; L. Gautier). Quant aux Battlegroups, ils n'ont pas acquis d'expérience opérationnelle convaincante, ce qui pose la question de leur utilité réelle (G. Jandl; L. Gautier). Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et la mise en place du Service européen d'action extérieure fin 2010, les structures de gestion de crise, en particulier militaires, apparaissent enfin affaiblies, car leur « *cœur de métier* » semble aujourd'hui menacé par leur focalisation excessive sur des missions civiles et humanitaires. (A. Migoux). L'équilibre initialement imaginé il y a dix ans entre les dimensions militaires et civiles de la gestion de crise semble avoir fait long feu. De plus en plus, l'Union se concentre sur des missions coopératives civiles et faute de volonté politique et de capacités adéquates, elle délaisse les missions à caractère plus militaire (J. Pucher).

L'UE n'a d'ailleurs lancé aucune opération militaire depuis 2008. Seule l'opération Atalanta témoigne aujourd'hui de l'engagement véritablement militaire de l'Union dans la gestion des crises. Cet affaiblissement structurel du volet opérationnel de la PCSD, particulièrement dans sa dimension militaire, n'est pas favorable à l'affirmation internationale de l'UE. La défaillance européenne dans le traitement de la question libyenne peut être comprise dans ce contexte, encore aggravé par le manque de leadership politique au niveau de l'UE et le manque de solidarité entre les états-membres (M. de Langlois; A. Migoux). Car le rôle de l'UE en matière d'intervention militaire tend à se restreindre à la gestion d'après-crise ou à la provision d'expertise, que se soit en matière de formation des forces armées ou de réforme du secteur de la sécurité (A. Migoux). Ces tâches sont importantes, mais elles ne sont pas à la hauteur des ambitions de l'UE et des défis qui se posent à elle.

Sur le plan industriel, la PCSD souffre de carences importantes, notamment dues à l'insuffisante concentration du secteur militaro-industriel (L. Gautier). Depuis la constitution d'EADS, pratiquement aucun groupe de cette stature ne s'est formé en Europe, et les programmes de recherche véritablement européens (à l'instar de l'A400M) sont aujourd'hui moins nombreux qu'il y a dix ans. L'UE investit d'ailleurs quatre fois moins que les Etats-Unis dans le secteur militaro-industriel, et dépense huit fois moins dans la recherche & le développement militaire (L. Gautier). Malgré de réels besoins (notamment en matière de drones, de transport et de logistique), l'Union ne favorise pas suffisamment son industrie militaire (W. Fasslabend).

Au final, le bilan de la PCSD témoigne d'un fossé grandissant entre les ambitions proclamées par l'UE au début des années 2000 et ses capacités d'action réelles, surtout en matière militaire (J. Pucher). Parce qu'il pèse sur négativement sur crédibilité de l'UE, ce fossé doit être contenu. Or, il est peu probable que la « neutralité de bon ton » adoptée par l'UE depuis lors soit une solution adéquate pour un continent de près de 700 millions d'habitants (M. de Langlois).

2.2. Les raisons de l'essoufflement de la PCSD

Les raisons de l'essoufflement de la PCSD sont diverses. Tout d'abord, il faut noter que la PCSD est relativement jeune, et qu'elle n'est, de fait, pas encore arrivée à maturation (G. Jandl; J. Pucher; F. Marciacq). Ensuite, la PCSD touche à des questions de souveraineté nationale, qui rendent chaque avancée très sensibles (L. Gautier; F. Marciacq). L'esprit de défense s'appuie en effet sur une notion de citoyenneté, d'appartenance à une communauté solidaire, qui peine à émerger au niveau européen (M. de Langlois; F. Marciacq). C'est pourquoi le développement de la PCSD ne peut s'envisager sans une dynamique européenne plus large d'intégration politique. Or cette dynamique connaît depuis quelques années un ralentissement majeur. La rupture, lors de la guerre d'Iraq, entre la « vieille Europe » et l'Europe centrale, les referenda français et néerlandais, qui enterrèrent le Traité Constitutionnel, et plus récemment, les problèmes économiques, auxquels font face les états de l'UE, ont chaque fois éprouvé la solidarité de l'Union et miné sa logique intégrative (L. Gautier). Au manque de leadership

européen s'ajoute en outre des tendances croissantes œuvrant à la renationalisation des questions de défense (J. Pucher; I. Gyarmati).

Au cœur du problème de l'essoufflement de la PCSD se situe aussi et surtout une volonté politique défaillante. Durant la Guerre Froide, les Européens se sont habitués à jouer les seconds rôles en matière de sécurité internationale, et ont laissé les Etats-Unis veiller à la paix mondiale (W. Fasslabend). Alors que la création de structures de défense commune visait précisément à déconstruire le paradigme désuet des Etats-Unis gendarmes du monde, les résistances persistantes de la Haute Représentante et des responsables politiques associés ont eu raison du volontarisme européen, et ont réussi à imposer l'idée d'une PCSD principalement civile qui serait complémentaire de l'action militaire de l'OTAN. (A. Migoux). C'est là que le bât blesse : « nous ne savons pas, nous Européens, quelle Europe nous voulons. » (D. David). S'agit-il d'une Europe responsable de sa propre sécurité, ou d'une Europe se reposant sur des synergies avec d'autres acteurs, et usant de la diplomatie du carnet de chèques (D. David) ? Répondre à cette question est une condition préalable à la relance de la PCSD, car c'est sur la base d'une telle réflexion que naîtront les orientations politiques et le leadership nécessaires à l'accomplissement d'une volonté politique renouvelée (M. de Langlois).

La PCSD souffre également d'une légitimité démocratique défaillante, qui contribue à son essoufflement. Conçue par les élites, elle peine à s'ancrer au niveau des citoyens européens (F. Marciacq; M. de Langlois). Ce constat est problématique, car la crédibilité internationale de l'UE dépend aussi la légitimité interne de la PCSD. Partout, l'Union cherche en effet à promouvoir la démocratisation des politiques de défense et de sécurité ; elle s'engage notamment en faveur du contrôle parlementaire des forces armées. Or en l'absence d'une légitimité forte de sa propre politique de défense et de sécurité, l'Union ne peut montrer l'exemple de façon convaincante (F. Marciacq). La question de la légitimité démocratique de la PCSD est en outre essentielle pour le lien de confiance que l'Union se doit de tisser avec ses citoyens, d'autant que ceux-ci contribuent au budget de défense de l'Union et aux forces armées.

A ce jour, la PCSD est principalement légitimée suivant par un consensus permissif, qui conditionne la légitimité de la PCSD à son efficacité. Les décisions en matière de PCSD sont souvent prises sans que soient associés les citoyens européens, et d'ailleurs, seuls 1 à 2% d'entre eux jugent ces questions prioritaires (F. Marciacq). Les citoyens européens manifestent même une certaine méfiance à l'égard de la notion de souveraineté partagée, pourtant nécessaire au développement de la PESD (M. de Langlois). Ou ils ne comprennent pas les processus de décision, et se désintéressent donc des débats ex ante (D. David). Le manque de visibilité des opérations de l'UE et leur cadre souvent très restreint favorisent certainement ces phénomènes, quand ils ne suscitent pas de déception (G. Jandl). Malgré leur désintérêt pour la PCSD, la majorité des citoyens européens estiment néanmoins que l'Union devrait approfondir son intégration dans ce domaine, et développer une PCSD indépendante de l'Otan et des Etats-Unis. A mesure que la participation des citoyens à la gouvernance européenne s'intensifie, on peut donc s'attendre à une redynamisation de la PCSD. Mais cette redynamisation interviendra au prix d'un basculement dans la logique de légitimation. Au consensus permissif devra en

effet succéder une légitimité participative de la PCSD, fondée sur les parlements nationaux ou le Parlement Européen. Or la PCSD ne fait à jour que très peu appel à ces types de légitimité (F. Marciacq). Alors qu'il n'y a pas de norme européenne en matière de contrôle parlementaire de la PCSD au niveau national, le rôle du Parlement Européen reste très limité, et ses prérogatives en matière budgétaire, acquise par le Traité de Lisbonne, peuvent encore être contournées (F. Marciacq).

De manière plus conjoncturelle, la PCSD souffre enfin de la crise économique et financière. Dans le contexte économique actuel, les questions de défense sont en effet reléguées au second plan (L. Gautier; J. Havranek). Avec elle surgit aussi le spectre d'une démilitarisation de l'UE (P. Jankowitsch; D. David; W. Fasslabend). Les réductions budgétaires qu'elle entraîne partout en Europe posent trois problèmes (D. David). Celui des volumes globaux des dépenses de défense, qui n'ont de cesse de baisser depuis plusieurs années et se traduisent par une incapacité à agir (cf. la guerre en Libye) ; celui des volumes relatifs, puisque d'autres puissances (notamment la Chine et l'Inde) voient leur budget de défense augmenter (W. Fasslabend) ; celui des affectations budgétaires erratiques, qui induisent la création d'armées dont les effectifs et les équipements ne correspondent à aucune hypothèse opérationnelle. Il est clair que des coupes budgétaires non coordonnées en Europe pourraient entraîner la perte totale de certaines capacités militaires (K. Lisek). Il convient donc, plus que jamais, d'embrasser une logique concertée en matière de défense.

3. Pour une relance de la PCSD

3. 1. Coopérations bi- et mini-latérales

Certaines pistes, évoquées pour une relance de la PCSD, doivent être prises avec beaucoup de prudence. La recherche de substituts bilatéraux à l'action commune, à l'instar des accords franco-britanniques de Lancaster, apparaît certes comme un palliatif aux défaillances du multilatéralisme européen (D. David). Et l'émergence d'un axe France/Grande-Bretagne/Allemagne est une condition favorable au développement de la PCSD (L. Gautier). Mais de telles coopérations, aussi souhaitables soient-elles, ne peuvent répondre aux défis qui se posent à l'Europe. Plus généralement, les coopérations bilatérales ou régionales n'ont de sens que si elles incarnent une volonté européenne majoritaire visant à défendre des intérêts européens. Cela suppose que les orientations politiques en matière de sécurité et de défense soient définies au niveau de l'Union avant d'être appliquées de façons diverses au niveau par les états membres (D. David; I. Gyarmati). Cela suppose donc des intérêts stratégiques proprement européens, auxquels les préférences individuelles des états membres ne peuvent se soustraire (I. Gyarmati). Si de telles coopérations ne sont pas la panacée pour l'Union, des leçons peuvent néanmoins être tirées d'expériences régionales déjà existantes en matière de défense (Pays Baltes, Groupe de Visegrad, etc...) (I. Gyarmati). Ces expériences montrent qu'il convient de commencer avec des projets modestes et réalistes, plutôt que chercher à révolutionner la PCSD (I. Gyarmati; J. Havranek).

3. 2. Coopération transatlantique

De même, l'Union ne peut placer trop d'espoir dans sa quête de « pooling and sharing » avec l'Otan. Car cette approche, instituée par les Accords Berlin Plus, a d'ores et déjà atteint ses limites (J. Pucher; Y. Boyer). Si beaucoup, à l'instar des pays du groupe de Visegrad, considèrent que l'UE et l'Otan sont des organisations jouant un rôle complémentaire (J. Havranek), il ne faut pas négliger les transformations qui s'opèrent au sein même de l'Otan, et qui, par la force des choses, affectent l'UE. La dépendance disproportionnée de l'Europe, au travers de l'Otan, par rapport aux Etats-Unis dans les affaires liées à la défense (K. Lisek; R. Kacer) ; le désengagement des Etats-Unis en Europe pour des raisons d'économies budgétaires (Y. Boyer) ; l'invitation faite à l'UE par Robert Gates en juin 2011 à se prendre en charge (M. de Langlois; J. Pucher) ; les échecs successifs des tentatives de développer des forces européennes dans le cadre de l'Otan (DCI, PCC, NRF) (Y. Boyer) ; le fait que les Etats-Unis, à terme, ne garantiront plus la sécurité de l'Europe car ils se concentreront sur l'Asie (K. Lisek; Y. Boyer) ; et la volonté des citoyens européens de mettre en place une PCSD indépendante de l'Otan et des Etats-Unis convoient un seul et même message : l'Union ne peut se défausser sur l'Otan en aspirant simplement au « pooling and sharing » transatlantique de ses ressources. Elle doit au contraire chercher à assumer un « burden-sharing » intelligent selon une division du travail (géographique, fonctionnelle, structurée ou ad hoc), qui reste à établir (G. Jandl; R. Kacer; J. Havranek).

Pour ce faire, l'UE doit se garder de subir la tendance de l'OTAN à être présente sur la totalité du spectre de gestion de crise (A. Migoux). Elle doit identifier ses avantages comparatifs, développer des synergies fortes, qui crédibilisent son action, et surmonter son refus ou son incapacité à s'engager hors zone, notamment en Afrique ou en Asie (Y. Boyer; W. Fasslabend). Pour l'UE, cela peut passer par le développement prioritaire de capacités de type non-militaires afin de lutter contre la criminalité cybernétique, le crime organisé ou le terrorisme international (I. Gyarmati).

Quoi qu'il en soit, il convient aujourd'hui de tourner la page des querelles institutionnelles entre l'UE et l'OTAN, car « les problèmes de l'UE et les problèmes de l'Otan, ce sont les mêmes » (L. Gautier; J. Havranek; R. Kacer). Ce dont les Européens ont avant tout besoin est donc de se mettre d'accord sur le type d'intervention qu'ils entendent mener, quitte à les mener par la suite dans le cadre de l'Otan (L. Gautier). Car la coopération transatlantique ne peut faire oublier aux Européens que l'Union, contrairement à l'Otan, n'est pas un simple instrument au service des états. Elle est un projet politique, qui requiert une vision commune.

3.3. Pour une nouvelle vision de la PCSD ?

La relance de la PCSD passera avant toute chose par une nouvelle prise de conscience des Européens à l'égard de leur responsabilité internationale (W. Fasslabend; J. Havranek). Face au poids des défis qui pèsent sur l'Europe, seule une intensification de la coopération entre les états membres est envisageable, et il convient donc de remettre la PCSD au centre des priorités de l'UE (L. Gautier; K. Lisek) avec une question en arrière-fond : quelle politique de sécurité et de défense pour quelle Europe ? Cela implique

qu'une réflexion approfondie soit menée en Europe et dans les capitales afin de définir des objectifs réalistes, d'identifier des intérêts partagés, et de poser les bases d'une culture stratégique commune. Certaines institutions, comme le collège européen de sécurité et de défense, peuvent participer favorablement à processus (M. de Langlois). Au final, l'Union ne doit pas nécessairement chercher à s'imposer comme une puissance militaire de premier plan ; elle peut notamment adopter une vue plus large de la sécurité, et chercher à agir prioritairement sur des dimensions civiles (I. Gyarmati). Mais dans les tâches de gestion des crises qu'elle accomplit, l'Union doit systématiquement rechercher une efficacité maximale. Son approche civilo-militaire et l'accent qu'elle met sur l'interopérabilité des forces sont sans aucun doute de bon point de départ (J. Havranek).

Une réflexion intéressante sur ces questions a d'ores et déjà été conduite au Parlement Européen. Dans son Rapport sur l'impact de la crise financière sur le secteur de la défense dans les pays membres de l'UE (2011/2177(INI)), K. Lisek préconise notamment une militarisation accrue de l'Union européenne, encourage l'armement, l'augmentation des investissements dans la recherche en matière militaire, de sécurité et de défense, ainsi que dans les équipements. Au final il apparaît de plus en plus clair qu'une capacité de défense européenne renforcée augmentera l'autonomie stratégique de l'Union (K. Lisek).

Plusieurs pistes sont examinées. Tout d'abord, la PCSD devrait mettre l'accent sur l'amélioration de la coordination dans la planification de la défense. Cela inclut l'harmonisation des exigences militaires des états membres et le renforcement de l'interopérabilité des forces armées (K. Lisek). Le cas échéant, la création de noyaux de forces interopérables en Europe pourrait être envisagée (Y. Boyer). Ceux-ci disposeraient de capacités suffisantes pour évaluer les situations de crise et planifier des opérations.

Ensuite, la PCSD pourrait davantage s'appuyer sur la mise en commun et le partage de certaines capacités et structures de soutien, tout particulièrement dans les domaines du transport stratégique et tactique, de la cyberdéfense, du soutien logistique, de la maintenance, des capacités spatiales, du soutien médical, de l'éducation et de la formation, ainsi que de certaines capacités de niche (K. Lisek; L. Gautier). Différents modèles de « pooling & sharing » au niveau de l'UE existent : la mise en commun par la propriété conjointe, la mise en commun de moyens détenus nationalement, la mise en commun de l'acquisition de biens, ou le partage des rôles et des tâches, ainsi que leurs combinaisons. Quelle que soit la solution retenue, ce pooling & sharing européen préservera l'UE des « capability gaps » observés dans certains domaines, notamment le ravitaillement en vol ou de la surveillance maritime (L. Gautier). Cette démarche pourrait également s'accompagner d'un renforcement de la spécialisation des états-membres, étant entendu que les états membres abandonnant certaines capacités doivent être assurés que d'autres les leur fourniront (K. Lisek; L. Gautier).

La PCSD de demain devra en outre soutenir le développement de la recherche et de la technologie dans le secteur de la défense. Le rôle de l'Agence européenne de défense (AED) est ici fondamental. Une AED renforcée permettrait de renforcer la coordination et la planification des activités de recherche conjointes dans le secteur de la défense, d'éviter les duplications et promouvoir les meilleurs projets (K. Lisek; L. Gautier).

l'Union doit de plus s'efforcer de créer une base industrielle et technologique forte (D. David). Face à la sophistication croissante des technologies, à la concurrence internationale aiguë et à la baisse des budgets de la défense, plus aucun état membre ne peut se targuer d'avoir une industrie de la défense durable au niveau strictement national (K. Lisek). Il conviendra donc de relancer des coopérations industrielles, d'ailleurs favorable à l'emploi, dans plusieurs domaines de la défense, notamment dans l'armement (drones, ravitaillement en vol, capacités spatiales...) (L. Gautier). Et aussi de supprimer les entraves au marché européen de la défense, en accentuant notamment la standardisation des équipements (K. Lisek; R. Kacer).

Une réflexion pourrait enfin être menée sur la doctrine militaire de dissuasion nucléaire à adopter en Europe. A ce jour, les puissances nucléaires européennes ancrent cette doctrine dans l'assurance de représailles et la destruction mutuelle. Par la PCSD, l'UE pourrait offrir un changement de paradigme, en insistant notamment sur les gains mutuels que confèrent la coopération en matière de sécurité internationale (H. Gärtner). Cela permettrait notamment de parer les courses à l'armement, de fonder les relations internationales sur d'autres bases que la défiance entre les acteurs, et de réduire les dépenses liées à la sophistication nucléaire (H. Gärtner). Au-delà de la dissuasion, l'UE pourrait par exemple instaurer une doctrine « no first use » ; retirer les pays ne disposant pas de capacité nucléaire de la liste des cibles potentielles d'attaque nucléaire ; et œuvrer à l'instauration de Nuclear Weapon Free Zones (H. Gärtner).

4. Liste des références

- A. Migoux. « Comparatif UE / OTAN en matière de gestion globale des crises ». *délégation aux affaires stratégiques, chef du bureau politique européenne, ministère de la Défense et des anciens combattants, Paris.*
- D. David. « Une Europe sans moyens et sans volonté ». *Directeur exécutif, Institut français des relations internationales, Paris.*
- F. Marciacq. « Les tenants politiques de la PSDC ». *Chercheur associé au programme de recherche sur la gouvernance européenne, Université de Luxembourg; département des sciences politiques de l'Université de Vienne.*
- G. Jandl. « La PSDC - de l'envolée à la déprime ? ». *chef du département pour la politique de sécurité, ministère des affaires européennes et internationales, Vienne.*
- H. Gärtner. « Dissuasion et désarmement ». *Institut des sciences politiques de Vienne, Senior Fellow, Institut autrichien pour la politique internationale (OIIP), Vienne.*
- I. Gyarmati. « Comment revitaliser la politique de défense ? Les coopérations régionales ». *ambassadeur, président du Centre international pour la transition démocratique, Budapest.*
- J. Havranek. « La PSDC dans un contexte d'austerité - une perspective d'Europe centrale ». *directeur adjoint de la division politique et stratégie de défense, ministère de la Défense et des forces armées de la République tchèque, Prague.*
- J. Pucher. *directeur pour la politique de sécurité, Ministère fédéral de la Défense nationale, Vienne.*

- K. Lisek. « L'impact de la crise financière sur le secteur de la défense dans les pays membres de l'UE ». *MPE, vice-président de la sous-commission sécurité et défense du Parlement européen, Bruxelles.*
- L. Gautier. « La France et les perspectives de relance de la PSDC ». *président du groupe Orion / Fondation Jean-Jaurès, Paris.*
- M. de Langlois. « L'Europe et l'esprit de défense » *Représentation militaire française auprès de l'UE, Bruxelles.*
- P. Jankowitsch. *Secrétaire Général, Centre franco-autrichien, Vienne.*
- R. Kacer. « La question du burden sharing et son impact sur les relations transatlantiques ». *président, Commission atlantique de la Slovaquie, Bratislava.*
- W. Fasslabend. « Discours introductif ». *ancien ministre de la Défense, président de l'Institut autrichien pour la politique européenne de sécurité (AIES).*
- Y. Boyer. « Vers un dépérissement de l'OTAN ? ». *professeur Ecole Polytechnique, directeur adjoint, Fondation pour la recherche stratégique (FRS), Paris.*